



Rapport d'Activité du SMEIL et de la CLE Année 2017

Le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), avec le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), a été créé en septembre 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2010, il a pris le relais de la COCOPAQ (devenue Quimperlé Communauté) pour la mise en œuvre du SAGE EIL. Ce syndicat a pour objet de permettre, à l'échelle du BV Ellé-Isole-Laïta, la mise en œuvre du SAGE (celui-ci ayant été approuvé le 10 juillet 2009), qui vise notamment, une gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques.

Rappel des missions du SMEIL:

- Il vise l'émergence d'une identité de bassin tout en respectant et en coordonnant les spécificités propres à chaque territoire le composant, et en veillant à ce qu'un principe de solidarité amont-aval soit assuré ;
- Il assure l'animation du SAGE EIL en lien permanent avec la Commission Locale de l'Eau (CLE);
- Il assure la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE;
- Il assiste ses membres, selon les modalités définies par le Comité syndical, dans la mise en œuvre des préconisations du SAGE pour lesquelles ils ont été désignés maîtres d'ouvrage ;
- Il réalise les études et actions pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et des milieux aquatiques, sur le territoire du bassin Ellé-Isole-Laïta et d'autres études, actions ou travaux décidés par le Comité syndical, en complément et en cohérence avec les actions menées par les maîtres d'ouvrage locaux;
- Il est l'interlocuteur privilégié en cas de conflit d'usage de l'eau sur le bassin versant.

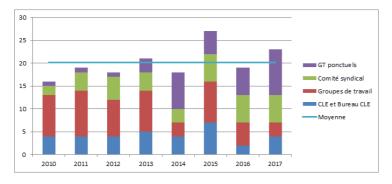
Le SMEIL porte l'animation du PAPI depuis 2014, l'animation du site Natura 2000 « rivière Ellé » depuis 2016 et l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) depuis 2017.

L'exécution de l'ensemble de ces objectifs doit se faire dans le strict respect du SAGE Ellé-Isole-Laïta et le Syndicat en rend compte à la Commission Locale de l'Eau.

Pour tout savoir sur le SAGE Ellé-Isole-Laïta et le SMEIL : http://www.smeil.fr/

Les points clés à retenir pour 2017

- > 23 réunions : 6 comités syndicaux, 2 CLE, 2 bureaux de CLE et 3 groupes de travail, auxquels on peut ajouter 4 COPIL sur l'« Etude gouvernance », 3 groupes de travail sur l'état des lieux du SAGE et 2 comités techniques liés au PAPI.
- > 8 points presse.
- > 11 points « Etiage » et 1 bilan 2017
- > 2 numéros de la lettre du SAGE.
- > 1 Newsletter « La VEILLE du SMEIL » qui retrace les actus du site internet
- > 2 spectacles en famille à 3 endroits différents dans le cadre de la Fête de la Nature
- ➤ Interventions auprès de 4 classes sur les thèmes de la biodiversité et des inondations
- > 13 campagnes de suivi bactériologique.
- > Lancement et suivi de nombreuses actions dans le cadre du PAPI.
- > Réflexion avec l'ensemble des acteurs à l'échelle de 3 SAGE (Blavet / EIL / Scorff) sur la mise en place de la compétence GEMAPI : délibération sur le périmètre de compétences.
- Organisation d'actions de sensibilisation faisant le lien entre les différentes opérations portées sur le BV : SAGE, CTMA, PAPI, Natura 2000 et PAEC.
- ➤ Lancement et animation 1ère année du PAEC : 45 exploitations en MAEC localisées
- Actualisation de l'état des lieux diagnostic du SAGE.
- > 3 avis rendus sur des dossiers.



En 2017 et dans le prolongement de 2016, les groupes de travail thématiques sont peu nombreux, au détriment des GT ponctuels : 4 COPIL liés à la gouvernance, 3 réunions de tous les GT pour l'actualisation de l'état des lieux du SAGE et 2 Comités techniques PAPI.

Le nombre de comités syndicaux reste important (6 avec quorum) et traduit la diversification des compétences et les évolutions en cours à anticiper.

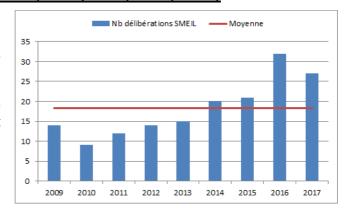
Ventilation des réunions par année

PARTIE A: LES ACTIONS PROPRES AU SMEIL

Organisation de 6 comités syndicaux (17/01, 13/03, 06/06, 05/10, 24/11, 20/12)

Le quorum n'a pas été atteint à 1 reprise. Pour information, toutes les délibérations prises sont listées en annexe 2.

27 délibérations ont été prises par le comité syndical en 2017 : 36% des délibérations ont été prises sur les 2 dernières années.



Répartition des délibérations prises par année

Les principaux points discutés figurant à l'ordre du jour sont répertoriés ci-dessous :

Volet technique

- Echanges et délibérations sur les actions en cours et à mener en 2017;
- 2. Lancement des actions dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI;
- 3. Suivi de l'animation du PAEC et de l'animation du site Natura 2000 Rivière Ellé;
- 4. Suivi de l'étude « gouvernance GEMAPI » ;
- 5. Adoption du rapport d'activité du SMEIL pour l'année 2016 ;

Volet budgétaire

- 6. Débat d'Orientation Budgétaire 2017;
- 7. Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion pour 2016;
- 8. Adoption du Budget primitif 2017;
- 9. Ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000€.

Volet RH

- 10. Création d'un emploi permanent cat. A à mi-temps en charge de l'animation N2000
- 11. Remplacement temporaire d'un agent cat.B en charge du SAGE et du PAEC
- 12. Accueil d'un volontaire en service civique : 9 mois en 2017 ;
- 13. Réalisation du Document unique avec l'appui du CDG29.

Ventilation du temps de travail des agents du SMEIL

Ne sont comptabilisés ici que les agents techniques, soit en 2017, 4 ETP à temps complet de janvier à mi-octobre puis 3 ETP depuis mi-octobre (3,8 ETP sur l'année; 746 jours de travail) :

- Le poste « Directeur du SMEIL et animateur du SAGE » : 1 ETP ;
- Le poste « Chargé de mission Inondations » : 1 ETP ;
- Le poste « Technicien mise en œuvre du SAGE » : 1 ETP puis 0,2 ETP de mi-oct. à fin dec ;
- Le poste de chargée de mission Natura 2000 : 0,5 ETP ;
- Le poste d'animation du PAEC : 0,1 ETP ;
- Le poste d'appui à l'actualisation de l'état des lieux diagnostic du SAGE : 0,4 ETP.

Deux thématiques arrivent très en tête en termes de temps de travail :

- Les actions relatives aux inondations (28% du temps de travail global avec 1 ETP dédié sur cette thématique avec l'animation du PAPI);
- L'actualisation de l'état des lieux diagnostic du SAGE mené en régie, avec l'appui ponctuel d'une chargée de mission (18% du temps de travail global).

Ensuite viennent les actions réalisées sur l'animation du site Natura 2000 (12%), puis les activités administratives et financières ou encore la GEMAPI (6%).

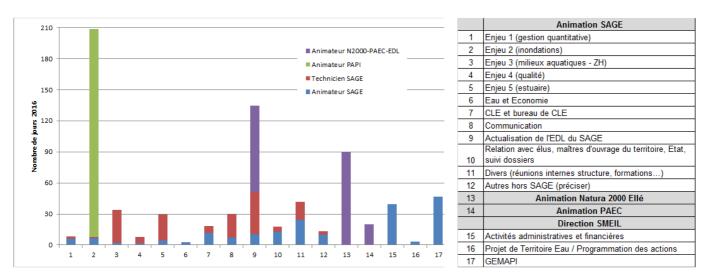
A noter que le travail relatif à la direction du SMEIL a représenté environ 12% du temps total : ce pourcentage est similaire aux autres années, mais au vu de l'augmentation de l'effectif, cela représente un nombre de jours plus important, à savoir 90 jours du temps de Direction (0,5 ETP) :

- Suivi de la compétence GEMAPI (47 jours du temps de Direction, soit 25% de son temps) ;
- Activités administratives et financières (40 jours du temps de Direction).

L'animation du SAGE (hors travail du chargé de mission PAPI) a représenté 55% du temps total, dont 30 jours sur le volet communication (4% du temps de travail), 18 jours pour l'animation de la CLE ou les relations avec les Maîtres d'ouvrage (2% du temps de travail pour chaque).

Les enjeux « milieux aquatiques et zones humides » et « estuaire » restent très présents, avec 30 jours consacrés à chacun (4% respectivement).

A noter que le temps d'animation du PAEC n'est pas anodin (45 jours soit 6% de la charge de travail globale), puisqu'une partie du temps est subventionnée à 100% dans le cadre de Natura 2000 (25 jours) et une partie est assurée essentiellement par les membres statutaires (20j soit 0,1 ETP).



Ventilation du temps de travail des agents SMEIL – année 2017

Avis du SMEIL sur les projets du territoire Ellé-Isole-Laïta

Il y a eu un avis formalisé au nom du SMEIL, sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Par ailleurs, plusieurs dossiers ont été suivis, faisant l'objet notamment de courriers, de positionnements, de visites de terrain ou de conseils : projet éolien à Ploerdut ; aménagements de l'usine hydroélectrique de Pont rouge ; aménagement d'un parking en zone humide à Clohars ; extension d'une porcherie industrielle à Priziac...

PARTIE B: L'ANIMATION DU SAGE ET LE SECRETARIAT DE LA CLE

I/L'ACTIVITE DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE

Organisation de 2 réunions de CLE (13/06, 27/09)

Les points importants discutés en CLE ont porté sur l'évolution de la gouvernance du grand cycle de l'eau, suite aux lois MAPTAM et NOTRe. Pour le territoire EIL, plusieurs axes de travail sont liés :

- La SOCLE du bassin Loire-Bretagne ;
- La réflexion engagée sur l'opportunité de créer un EPTB armoricain ;
- L'étude de gouvernance engagée sur les territoires Blavet / EIL / Scorff.

Parmi les autres points importants discutés :

- Projet de Plan d'Adaptation au Changement Climatique du bassin Loire-Bretagne ;
- Etat d'avancement des principales actions en cours, notamment l'étude ZEC, le programme PAEC ou encore l'actualisation de l'état des lieux diagnostic du SAGE.
- Validation de la méthodologie d'actualisation des inventaires de zones humides.

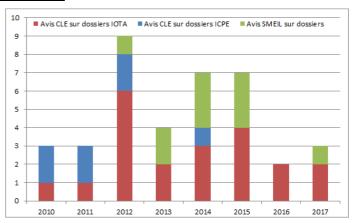
Les avis de la CLE (ou de son bureau) sur les projets :

2 avis (favorables) ont été donnés par la CLE :

- Programme d'actions 2017-2021 pour la gestion des milieux aquatiques de Quimperlé Communauté ;
- Projet de SOCLE du bassin Loire-Bretagne ;

En 2017, on dénombre 18 dossiers IOTA soumis à Déclaration, transmis pour information à la CLE

Depuis 2010, on recense donc 36 avis donnés par le SMEIL ou la CLE.



II/L'ACTIVITE DES GROUPES DE TRAVAIL DU SAGE

Enjeu 1 - Gestion quantitative : pas de réunion en 2017

De nombreux comités sécheresse se sont tenus en Préfecture du Morbihan.

Un arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau a été pris du 28/04/17 au 31/10/17 dans le Morbihan. Pour le Finistère la période a été du 28/07/17 au 21/09/17.

Comme en 2016, le SMEIL a mis en place une veille dans le cadre de la cellule étiage : un point d'information a été publié chaque vendredi sur le site internet à partir du 11 juillet, relayé auprès des acteurs et de la presse.

Une conférence de presse a été organisée le 20 avril.

Un bilan provisoire des étiages 2017 a été réalisé et mise également en ligne le 3 octobre.

Enjeu 2 - Inondations : 2 groupes de travail (03/04 et 06/06 : voir Partie C)

Enjeu 3 - Milieux Aquatiques et Zones Humides : pas de réunion en 2017

Pour rappel, l'étude préalable à un programme d'actions « milieux humides », conduite par le SMEIL a été initiée en septembre 2015. La 1^{ère} phase de l'étude (tranche ferme), qui a identifié les zones humides prioritaires, a été validée en CLE le 8 juillet 2016.

Un important travail a ensuite été mené en régie au SMEIL, pour bâtir une méthodologie de concertation auprès des propriétaires : bilan foncier et agricole, rencontres et concertation de toutes les communes ayant des parcelles publiques...

Après de nombreux échanges avec la Chambre d'agriculture, une 1ère réunion de présentation et de concertation sur le secteur prioritaire de Gourin a été co-organisée, le 14/03/17 : 7 propriétaires et 1 exploitant étaient présents.

Au vu des difficultés rencontrées, de la réorganisation au sein du SMEIL suite au départ en congés de la personne en charge de cette mission et de la réorganisation dans le cadre de la compétence GEMAPI, il a été décidé de mettre en suspens cette action. La concertation puis l'élaboration du programme d'actions seront prises en charge par les maîtres d'ouvrage en charge de la GEMAPI (Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté).

Enjeu 4 - Qualité : pas de réunion en 2017

Enjeu 5 - Estuaire : 1 groupe de travail (15/06)

Cette réunion a permis de discuter de plusieurs points, notamment :

- L'avancée de l'opération pilote sur le Dourdu amont :

L'objectif est de développer une méthode pour initier, accompagner et évaluer toutes les actions en faveur de l'amélioration de la qualité bactériologique des eaux de l'estuaire, quelle que soit l'origine de la pollution.

Deux sites font l'objet d'un suivi approfondi (SMEIL) avant et après travaux sur Mellac.

Ces travaux sont conduits avec l'appui technique de Quimperlé Communauté dans le cadre de leur programme pluriannuel de gestion des cours d'eau.

- Classement de l'estuaire de la Laïta vis-à-vis de l'indicateur « Poissons » :

Olivier LE PAPE, d'Agrocampus Ouest a présenté la méthode de construction de l'indicateur « poissons » en estuaire : résultats issus des campagnes menées de 2009 à 2011 sur la Laïta, qui ont conduit au classement en « moyen » de la masse d'eau de transition de la Laïta pour le paramètre icthyofaune en 2012. Le déclassement est principalement dû à l'absence de poissons d'eau douce sur l'ensemble des traits de chaluts effectués.

Une 2^{ème} campagne scientifique sera menée dans les prochaines années, il s'agira de suivre cela de près pour mieux comprendre les mécanismes en cause et identifier les actions à mettre en œuvre.

- Suivi de la qualité bactériologique des eaux de l'estuaire de la Laïta par le SMEIL – Bilan 2015-2016 et bilan global sur 2011-2016 ;

Enjeu « Eau et économie » : pas de groupe de travail en 2017

La caractérisation des usages liés à l'eau sur le bassin, première étape essentielle, a été menée le cadre de l'actualisation de l'état des lieux. Il s'agit de se positionner sur les suites à donner et l'ambition voulue, avec la possibilité de mobiliser un prestataire si besoin, notamment sur le volet « analyse des bénéfices rendus par un territoire en bon état ».

III/ AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

- Définition des actions 2018 sur le périmètre du SAGE EIL en concertation avec les financeurs et maîtres d'ouvrage.
- Réalisation des campagnes de prélèvements, interprétation des résultats du réseau de suivi
 « bactériologie » dans les eaux de surface et bancarisation sur BEA des données produites ;
- Elaboration du **Document Unique du SMEIL**, validé par le COPIL le 4/10/17 ;
- Suivi et accompagnement des acteurs sur certains projets importants : usine de Pont Rouge (Priziac) ; COPIL du CTMA porté par Quimperlé communauté pour définir le nouveau contrat ;
- Participation aux réflexions des **SCoTs et PLUi** (Roi Morvan Communauté et QC) ;
- Participation au COPIL chargé du transfert de compétence « **Eau et assainissement** » porté par Quimperlé Communauté ;
- Réunion d'échanges sur les PAOT 29 et 56, en lien avec les MISE et les EPCI ;

Focus sur la mise en place de la GEMAPI :

Dès 2015, les exécutifs des Sage Blavet, Scorff et Ellé-Isole-Laïta se sont rencontrés à différentes reprises pour réfléchir aux implications de la mise en œuvre de la compétence Gémapi sur leur territoire. Il a donc été jugé opportun de mener une étude commune à l'échelle des 3 SAGE, portée par les 3 structures porteuses des SAGE, pour le compte des EPCI.

Un groupement de commandes a été mis en place, pour l'appui d'un prestataire : Espelia.

Quatre COPIL se sont tenus au cours de 2017, auxquels il convient d'ajouter de nombreuses réunions techniques ou de concertation avec les EPCI.

Lors du comité syndical du 20 décembre 2017, le SMEIL a délibéré sur le principe d'une répartition des compétences comme suit sur EIL :

- Un socle commun de compétences identiques sur tout le territoire du futur syndicat :
 - L'animation des SAGE,
 - o L'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre des SAGE,
 - o La définition de stratégies globales de BV sur l'ensemble des thématiques du SAGE,
 - La coordination et la diffusion de la connaissance à l'échelle du bassin versant.
 - o L'animation des PAPI fluviaux.
- Des missions complémentaires à la carte, soit pour EIL :
 - o L'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC),
 - o L'animation du site Natura 2000 « Rivière Ellé »,
 - o L'item 1 de l'article L.211-7 du code de l'environnement aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (volet études et travaux).

Quant au périmètre géographique, 2 scénarios restent toujours à analyser au niveau financier, pour se prononcer – en attente du positionnement de l'AELB et de la Région notamment :

- Fusion des 3 structures de planification en une seule ;
- SMEIL seul et fusion des 2 structures de planification Scorff Blavet.

Par ailleurs, le SMEIL participe activement aux réflexions menées à différentes échelles :

- Au niveau national : Intervention lors du séminaire de la FNCCR le 21/03/17 ;
- Au niveau du bassin Loire-Bretagne : le Président est membre de la mission d'appui technique au Préfet coordinateur de bassin ;
- Au niveau régional : le SMEIL est membre du Comité de pilotage Eau (COPIL) chargé de préparer la contribution bretonne à la SOCLE, sous coordination de la CBEMA (Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Le 27 septembre, la CLE du SAGE EIL a rendu un avis (favorable) sur le projet de SOCLE du bassin Loire-Bretagne.

Focus sur l'actualisation de l'état des lieux du SAGE

Ce travail est mené en régie par l'équipe d'animation du SAGE, avec un renfort depuis septembre 2016 d'une chargée de mission et d'une mission de volontaire en service civique.

Pour gagner en efficacité, il a été décidé de mobiliser à chaque réunion, tous les volontaires engagés au sein des instances existantes.

Au final, 3 réunions de GT se sont déroulées en 2017 : 27/02 ; 23/06 ; 09/11. Plus d'une vingtaine de personnes assistaient à chaque réunion.

La CLE et le Bureau de CLE se sont réunis également pour suivre cette action.

L'état des lieux est quasi finalisé. Le diagnostic est bien avancé. L'objectif est de valider le document au 1^{er} trimestre 2018, pour que la CLE se positionne sur les suites à donner (révision du SAGE ou actualisation plus souple sur la base d'un programme d'actions pluri-annuel à moyen-long terme).

Participation aux réflexions et travaux lors de réunions d'échanges

- 5-6 juillet : réunion des animateurs SAGE du bassin Loire-Bretagne ;
- 24 octobre : réunion des animateurs SAGE littoraux du bassin Loire-Bretagne ;
- Participation aux travaux de l'AELB sur la rédaction des fiches « eau et économie » ;
- Participation aux échanges et travaux de l'APPCB, de l'ATBVB, du CRESEB, de la Région (CBEMA, préfiguration de l'EPTB armoricain).

IV/ MISE EN ŒUVRE DU SAGE

1/ Tableau de bord et état d'avancement des dispositions du SAGE

Outil indispensable à la bonne mise en œuvre et au suivi du SAGE, la dernière version du tableau de bord, avec sa synthèse (2013-2014) est téléchargeable sur le site internet au lien suivant : http://www.smeil.fr/documentation/3-tableau-de-bord/

Il n'y a pas eu de mise à jour depuis cette dernière version, puisque l'actualisation de l'état des lieux – diagnostic du SAGE a notamment pour objectif d'assurer ce rôle, avec une remise à plat complète des connaissances du territoire et le bilan de l'avancée du SAGE.

En annexe 3 figure un tableau de synthèse présentant l'état d'avancement de toutes les prescriptions du SAGE Ellé-Isole-Laïta à fin 2017.

2/ L'état des masses d'eau du bassin versant Ellé-Isole-Laïta

La dernière carte d'état des masses d'eau disponible est celle de 2013, basée sur les données de 2011 à 2013 : Voir carte en annexe 4.

Toutes les masses d'eau de cours d'eau du bassin sont classées en bon état en 2013 (même très bon état pour l'Inam) au sens de la DCE.

L'estuaire reste en état moyen depuis 2010, le paramètre « Poissons » étant identifié comme facteur déclassant pour la Laïta. Le délai pour atteindre le bon état est fixé à 2027 dans le cadre du SDAGE 2016-2021. Concernant le paramètre « bactériologie », il est à noter que le classement conchylicole (calculé à partir du suivi IFREMER sur les 3 dernières années consécutives à partir d'huîtres prélevées à Porsmoric), a été confirmé en B à nouveau cette année, fin 2017.

Parmi les cours d'eau sur lesquels avoir une attention particulière, figurent également, pour rappel :

- Le Dourdu : le délai pour l'atteinte du bon état est inscrit en 2021 dans le SDAGE 2016-2021. Les paramètres qui sont à l'origine de ce risque sont : les pesticides, la morphologie et l'hydrologie (plans d'eau).
- Le Frout : le bon état en 2013 reste relatif et basé sur peu de données : l'état physicochimique est pour sa part mauvais, particulièrement sur les paramètres « matières organique », « nutriments » et « oxygène dissous ». Par ailleurs, le suivi « pesticides » du SMEIL montre que ce cours d'eau est la plus problématique sur EIL.

3/ Les contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE approuvé

Deux contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) existent sur le territoire :

- Le contrat territorial « Ellé-Isole-Laïta » partie Finistère porté par Quimperlé Communauté. Démarré depuis le 1^{er} janvier 2010, il a fait l'objet d'un avenant sur deux ans, en 2015 et 2016 pour poursuivre les travaux engagés. Suite à une étude préalable conduite en régie par Quimperlé Communauté, un nouveau contrat est conduit de 2017 à 2021, avec plusieurs évolutions : intégration des périmètres non couverts jusqu'à présent (sous-BV Laïta et Naïc finistériens), montée en puissance des actions de morphologie au détriment des actions d'entretien qui restent toutefois bien présentes.
- Le contrat territorial « Ellé amont » porté par Roi Morvan Communauté. Signé en février 2015, il s'étale sur 5 ans, avec plusieurs actions assurées via une maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche du Morbihan. Bien que certaines actions prévisionnelles 2016-2017 n'aient pu être engagées, quasiment toutes les actions de reméandrage (Ellé et Inam en 2017) ont été mené à bien.
- La stratégie bocagère de Quimperlé Communauté (2016-2020): elle vise la reconstitution du bocage en tenant compte des densités bocagères, des risques de ruissellements et des objectifs des SAGE.

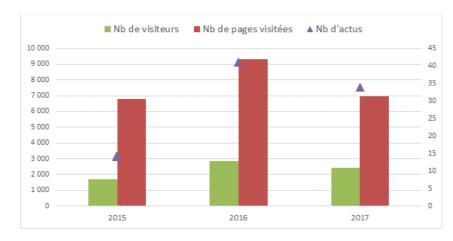
V/ACTIONS DE COMMUNICATION

1/ Organisation de 8 points presse (Voir annexe 1 + dossier de presse complet en annexe)

- 12 janvier : 1^{er} Comité de suivi du PAPI en Préfecture de Quimper ;
- 16 janvier : reméandrage de l'Ellé à Langonnet dans le cadre du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, en lien avec la Région et l'AELB :
- 1^{er} février : journée mondiale des zones humides ;
- 31 mars : PAEC réunions d'informations des agriculteurs ;
- 8 avril : point étiage ;
- 15 mai : présentation des actions de la Fête de la Nature à Quimperlé et Clohars ;
- 16 mai : présentation des actions de la Fête de la Nature à Priziac ;
- 27 novembre : présentation du kit de sensibilisation aux inondations.

2/ Elaboration et diffusion d'outils de communication

- 2 numéros de la lettre d'information du SAGE : http://www.smeil.fr/documentation/2-outils-decommunication/lettre-du-sage/
- Création d'une newsletter (tous les 2 mois) retraçant les dernières actualités du site internet
- Nouvelle diffusion d'un modèle d'article pour les bulletins municipaux sur les zones humides
- 11 points « étiage » et un bilan de l'année publié sur le site internet : https://www.smeil.fr/app/download/11858845399/20171003_SMEIL_Bilan_etiage_V2.pdf?t=1516183140
- 1 fiche technique sur les MAEC pour diffusion auprès des agriculteurs.



Par ailleurs, l'actualisation des pages du site internet se poursuit et 34 actualités ont été mises en ligne en 2017.

On dénombre 2 419 visiteurs pour 6 977 pages visitées en 2017.

Pour tout savoir sur le SMEIL, la CLE, le SAGE, le PAPI, Natura 2000...: http://www.smeil.fr/

3/ Actions d'information et de sensibilisation (Annexe 5)

- ➤ 29 avril : intervention auprès de 4 classes de 5^{ème} dans le collège de Scaër (60 élèves), sur les thématiques de la Biodiversité et des inondations du bassin EIL
- ➤ 17 mai : journée d'échanges sur le terrain, dans le cadre de la Fête de la Nature : 28 participants (8 élus et 18 agents) : sous forme d'un circuit « découverte » concentré sur l'amont de la rivière Ellé, le SMEIL a emmené ses partenaires sur 4 sites pour y présenter des opérations concrètes. Celles-ci déclinent plusieurs programmes complémentaires et permettent d'expliquer pourquoi elles jouent un rôle dans la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant EIL ;
- ➤ 20-21 mai : organisation diffusion de spectacles en familles le cadre de la Fête de la Nature : 2 spectacles dans 3 endroits différents (Quimperlé, Clohars, Priziac) ;
- ▶ 6 août : participation à la Fête de l'eau de Quimperlé, via la tenue d'un stand dans le cadre de la Rand'eau gourmande et gratuite.





VI/ SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

En 2011, le SMEIL a mis en place 2 réseaux de suivi pour mieux connaître l'état de contamination des eaux de surface pour les paramètres « Pesticides » et « Bactériologie ».

1/ Réseau de suivi « Pesticides » - Arrêt en 2017

En 2017, il a été décidé, en lien avec les financeurs et acteurs du territoire, d'arrêter le suivi « pesticides » pour plusieurs raisons : une contamination relativement faible, un protocole qui devra mieux coller aux exigences du protocole régional (un plus grand nombre de molécules à suivre, avec une plus grande fréquence, donc un protocole plus lourd qui sera mené tous les 2-3 ans).

2/ Réseau de suivi « Bactériologie » - 13 campagnes en 2017

Ce suivi a été mis en place en mai 2011, également en collaboration avec le laboratoire LABOCEA. Une campagne « temps sec » correspond à une période de 10 jours sans pluie ; une campagne « temps de pluie » se déroule après au moins 10 mm de pluie en 24 heures.

En 2017, plusieurs protocoles complémentaires sont en place : les campagnes sont souvent couplées pour gagner en efficacité :

➤ Suivis bactério dans le cadre de l'opération pilote Dourdu amont : 2 sites font l'objet d'un suivi avant / après travaux, en lien également avec présence / absence de pâturage :

1^{er} site : 7 campagnes ont été réalisées en 2017, toutes avant travaux : 2 par temps sec et 5 par temps de pluie ; 3 avec animaux et 4 sans animaux ;

2^{ème} site : 6 campagnes réalisées en 2017, toutes avant travaux : 1 par temps sec, 5 par temps de pluie ; 3 avec animaux et 3 sans animaux.

➤ Suivis bactério sur 7 stations définis par le SMEIL (localisation en annexe 7) : les campagnes se déroulent la veille des prélèvements REMI et lors des temps de pluie : 10 campagnes.

Ces données ont été intégrés dans l'actualisation de l'état des lieux du SAGE et permettent de compléter les connaissances. Un bilan sera réalisé en 2018 afin de réorienter et de muscler le nouveau protocole, notamment dans le cadre de l'actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta.

PARTIE C: L'ANIMATION DU PAPI

1. Préambule

Le projet de PAPI a été élaboré en régie SMEIL de juin 2014 à septembre 2015.

Le PAPI Ellé-Isole-Laïta a ensuite été instruit par les services de l'Etat puis le comité de bassin Loire-Bretagne, de septembre 2015 à mai 2016.

Ce PAPI a été labellisé le 26 mai 2016 par le comité de bassin Loire-Bretagne.

La convention cadre a été signée par l'ensemble des parties prenantes, le 20 octobre 2016.

Depuis cette date le PAPI Ellé-Isole-Laïta est officiellement entré en phase de mise en œuvre.

Le 1^{er} COSUI de ce PAPI a été organisé le 12 janvier 2017 en Préfecture du Finistère.

Il a été l'occasion de réaliser une conférence de presse pour annoncer le lancement officiel du PAPI Ellé-Isole-Laïta, rappeler les principales actions de ce PAPI et les actions d'ores et déjà entamées.

- 2 Comités techniques (COTEC) les 02/02 et 29/11, ainsi que 2 Groupes de travail inondations (GTi) les 03/04 et 06/06 se sont déroulés, avec pour principaux point discutés :
 - L'étude hydraulique de la Laïta amont : présentation du modèle hydraulique 2D construit, son calage, sa fiabilité...
 - L'étude sur les zones d'expansion des crues : cartographie des ZEC probables, méthodologie de sélection des ZEC prioritaires ainsi que d'inventaire de ces zones sur le terrain...

Un rapport d'activités complet du PAPI est disponible sur demande au SMEIL.

2. Etat d'avancement des actions

Suivi des principales actions programmées en 2016 et 2017 par maître d'ouvrage

SMEIL: 8 actions 2016 et 11 actions 2017

- ➤ Action I-1 (60 000€): Etude du fonctionnement hydrologique de la Laïta amont
 La modélisation hydraulique (2D, sous TELEMAC) a pris beaucoup de retard, du a d'importantes
 difficultés de calage, notamment à marée basse. De nouvelles données topographiques et
 bathymétriques ont été acquises en septembre 2017. Le rendu de phase 1 (modélisation hydraulique
 et choix des simulations à réaliser en phase 2) est prévu en au cours du 1er trimestre 2018.
- ➤ Action I-2 (2 000€): Améliorer l'information des nouveaux résidants
 Le livret attendu sera l'équivalent de celui réalisé sur Morlaix, adapté à Quimperlé. La version finale devra être transmise pour la fin février 2018. Une fois imprimé, ce livré sera transmis à la régie d'eau de Quimperlé pour être distribué aux nouveaux arrivants en zone inondable lors de leur ouverture d'abonnement pour l'eau potable.
- ➤ Action I-3 (40 000€): **Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité**Un cahier des charges pour une prestation de conception et réalisation de ce démonstrateur a été rédigé en 2017. Cependant personne n'a répondu à la consultation.

- Action I-9 (30 000€ sur 2016-2022) : Sensibiliser les scolaires (2017)
- Le SMEIL a réalisé en régie, auprès de 2 classes du collège Léo Ferré de Scaër les 24 et 25 avril 2017, deux sessions de sensibilisation au risque inondation dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI). Pour poursuivre cet effort, il est prévu de lancer en 2018 un marché de prestation auprès de professionnels de l'éduction et de la sensibilisation aux risques, pour l'externalisation de ces interventions dans les 10 collèges du bassin versant et jusqu'en 2022.
- Action I-13 (régie): Promouvoir les manifestations culturelles œuvrant à la culture du risque Le SMEIL imagine organiser en 2020 un événement majeur portant sur les 20 ans de la crue historique de 2000. Tout le Finistère étant concerné, cette action pourrait être coordonnée ou appuyée par le Département du Finistère. Des discussions sont à engager en ce sens. Cette action sera à intégrer à l'avenant au PAPI.
- Action I-15 (régie) : **Accompagner à la réalisation des PPMS** (scolaires) Action terminée (école et collège Sainte Croix)
- ➤ Action I-17 (1 000€): Accompagner à la réalisation des POMS, PCA et PCS (2017)
 Il est prévu d'engager courant 2018 une réflexion avec la chambre de métiers et de l'Artisanat ainsi que la chambre de commerce et d'industrie pour réaliser des actions de sensibilisation plus ciblée en basse-ville de Quimperlé.
- ➤ Action I-18 (5 000€): Promouvoir la réalisation des PFMS et diffuser un guide "bonnes pratiques" (2017)

En décembre 2017, un kit de sensibilisation sur le comportement à adopter en cas d'inondation a été distribué par le SMEIL aux riverains situés en zone inondable de Quimperlé et de Scaër. Ce kit a été distribué à environ 500 exemplaires sur Quimperlé (430 particuliers et 70 professionnels).

- Action II-1 (régie) : **Mettre en place et animer un réseau d'observateurs de crues** Réflexion en cours, cette action devrait se concrétiser en 2018.
- ➤ Action II-2 (régie) : Favoriser les échanges SPC acteurs locaux de la gestion de crise Plusieurs rencontres ont eu lieu et permettent de mieux se connaître. Les prochains rapprochements se feront au fur et à mesure des événements ou besoins.
- ➤ Action VI-1a (80 000€): 1ère phase (inventaire) de l'étude sur les Zones d'Expansion des Crues Les livrables 1 (définition de ZEC), 2 (cartographie provisoire des ZEC probables, identifiées grâce à la biblio) et 3 (note méthodologique sur l'analyse hydro-géomorphologique à déployer pour la recherche de ZEC probables supplémentaires), 4 (atlas des ZEC probables), 7 (note méthodologique sur la sélection des ZEC prioritaires) et 8 (note méthodologique sur la réalisation des inventaires terrain) ont été remis par le BE et validés.

La prochaine réunion (n°6) de présentation des inventaires de terrain réalisés sur les ZEC prioritaires est programmée mi-février 2018, en configuration « GT inondation » afin d'impliquer les acteurs locaux concernés par l'étude. S'en suivra une hiérarchisation des ZEC prioritaires et une proposition de scénarios d'aménagement. La fin de la phase 1 est prévu au cours du 1^{er} semestre 2018.

Ville de Quimperlé: 7 actions 2016 et aucune action 2017

Pierre Timmerman apporte son appui à la Ville de Quimperlé pour la mise en œuvre des actions PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

➤ Action I-5 (30 000€): Installer un panneau informatif en partie dédié au risque inondation Le SMEIL appuie la Ville de Quimperlé dans les réflexions liées à cette action.

Un rapprochement entre la DREAL et le service informatique de la Ville a permis la récupération automatique sur les serveurs de la Ville des fichiers de hauteurs de la Laïta « temps réel » à la

nouvelle station Charles De Gaulle du SPC. La hauteur de la Laïta pourra ainsi être affichée automatiquement sur le panneau, tout comme la couleur de prévision Vigicrue annoncée en période à risque. La hauteur d'eau prévue et les actions prises par la Ville dans le cadre du PCS seront alimentées « manuellement » par la Ville sur le panneau.

La prestation pour l'acquisition et l'installation du panneau, ainsi que pour les travaux de voiries nécessaires (passage des fourreaux électriques...) sont repoussés à 2018.

Action III-1 (régie) : Mettre à jour le PCS de Quimperlé

De nombreuses réunions ont eu lieu courant 2016 et 2017 entre le SMEIL et la Ville de Quimperlé pour travailler sur la révision du PCS actuel. Une convention SPC-Ville a été élaborée permettant l'utilisation dans le cadre de la révision du PCS du catalogue de cartes de crues du SPC (Action II-4). La révision du PCS devrait se terminer courant 2018.

Action VII-1 (15 000€) : Etudier les systèmes possibles de protection rapprochée des secteurs des Halles et de la place des Anciennes Fonderies

Plusieurs pistes de scénarios possibles d'aménagement, ont été présentées en bureau municipal le 26/06/2017. Pour aller plus loin dans le dimensionnement et le chiffrage des scénarios paraissant le plus opportuns, un levé topographique complet du quartier a été réalisé.

Le rendu de l'analyse fine des 3 scénarios d'aménagements et de l'analyse multi-critères est attendu pour la fin janvier 2018. Le rendu final du projet finalisé au stade PRO, sur la base du scénario retenu par la Ville, est programmé pour mars 2018.

Action VII-1 (75 000€): Optimiser les barrières anti-inondations du Quai Brizeux (étude + travaux si pertinent): → Voir action VII-1.

Cette étude a fait l'objet d'un marché commun avec l'étude relative à l'action VII-1.

Un premier livrable a été rendu en mai 2017, présentant le diagnostic du quai Brizeux et des barrières actuelles, la modélisation hydraulique et ses résultats, ainsi que la définition de la crue de projet et de 3 scénarios d'aménagement : +20cm, +40cm et un scénario alternatif. Une analyse multicritère des 3 scénarios a été réalisée et a conclue en la pertinence de réaliser soit le scénario +20cm ou +40cm, avec un meilleur ratio coût / efficacité pour le scénario +40cm.

Il a été décidé en bureau municipal du 26/06/2017 de retenir le scénario +20cm pour limiter l'impact visuel des barrières.

Pour répondre aux réserves de l'Architecte des Bâtiments de France, un avenant à l'étude a été pris permettant de revoir la conception de l'ouvrage, de proposer une esquisse paysagère ainsi qu'un photomontage de l'aménagement.

Le projet a été revu par SCE courant novembre afin de permettre de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire allouée dans le cadre du PAPI. Le rendu du projet finalisé (stade PRO) est attendu pour janvier 2018. La conception de l'aménagement et programmée pour 2018, et la pose des barrières rehaussées et prévue pour l'hiver 2018.

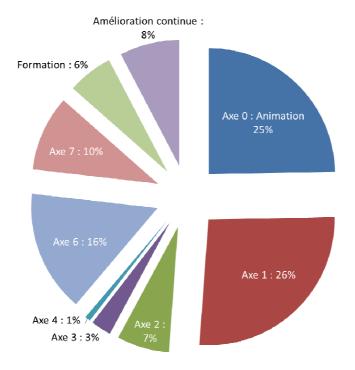
➤ Action VII-3 (15 000€) : Etudier l'optimisation des 2 ouvrages de ralentissement des écoulements situés sur le Dourdu (Kervidanou et Kerglanchard) : → Action non débutée.

Cette étude a été repoussée par la Ville de Quimperlé à 2018. Compte tenu de la prise de compétence GEMAPI par Quimperlé-Communauté, et du probable transfert de l'Item 1 au SMEIL, cette étude sera désormais sous maîtrise d'ouvrage SMEIL, avec un démarrage en 2018 ou 2019.

Temps passé par axe du PAPI (en % d'ETP)

En 2017, environ un quart du temps de travail de l'ETP PAPI du SMEIL a été consacré à l'Axe 1, qui comporte le plus grand nombre d'actions (action I-1 pour l'étude hydraulique de la Laïta, action I-3 du démonstrateur, action I-18 pour la diffusion du kit de sensibilisation, ...).

Un autre quart du temps de travail de l'ETP PAPI a été consacré à l'animation du programme d'actions (réunions, suivi des subventions et paiements, relations avec les partenaires, communication, ...).



3. Difficultés générales rencontrées pour l'animation du PAPI et propositions de solutions

Pas de difficultés particulières rencontrées en 2017.

Globalement les actions financées (études) ont été priorisées et respectent le planning initial, excepté pour les actions sous MO Ville de Quimperlé initialement prévue en 2016 et repoussées à 2018. Plusieurs actions en régie SMEIL ont été repoussées du fait de la priorisation des études.

PARTIE D: L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « RIVIERE ELLE »

1. Préambule

Le portage du site Natura 2000 Rivière Ellé, assuré initialement par Roi Morvan Communauté (entre 2010 et 2015) a été repris par le SMEIL, suite à l'avis favorable émis en Comité de Pilotage Natura 2000 Rivière Ellé du 27 juin 2016. Ainsi, après 9 mois d'interruption, l'animation du DOCOB du site Natura 2000 Rivière Ellé a redémarré le 15 septembre 2016.

Un rapport d'activités complet de l'animation du site est disponible sur demande au SMEIL.

2. Etat d'avancement des actions

Gestion des habitats et des espèces

Suivi et appui sur les contrats Natura 2000 : sur Langonnet signé en 2017 et projets de contrats avec l'AMV sur la RNR des marais de Glomel puis avec FCBE sur la réserve naturelle avec l'association de Kermadou.

Animation du PAEC Ellé-Isole-Laïta-Aven-Bélon-Merrien : voir partie E.

Suivi des évaluations des incidences

2 dossiers accompagnés : passage de ligne électrique par forage dirigé sous l'Aër et travaux à venir à la FHYM (usine de Pont Rouge).

2 sollicitations pour demande d'information et de conseil de gestion sur le site Natura 2000.

1 sollicitation pour connaître les modalités d'aide possibles pour le dégagement d'arbres tombés avec les tempêtes et inaccessibles.

3 sollicitations pour avis sur plan de gestion et plan d'aménagement forestier

> Etudes, suivis scientifiques et techniques

Participation à une campagne de prélèvements génétiques et marquage de Mulettes perlières dans le cadre du volet acquisition de connaissance du Plan Régional d'Action Mulette porté par Bretagne vivante.

> Information, communication, sensibilisation

Plusieurs articles dans la Lettre d'information du SAGE Ellé-Isole-Laïta et site internet du SMEIL.

Organisation d'évènements en lien avec les autres actions du SMEIL (voir §V.).

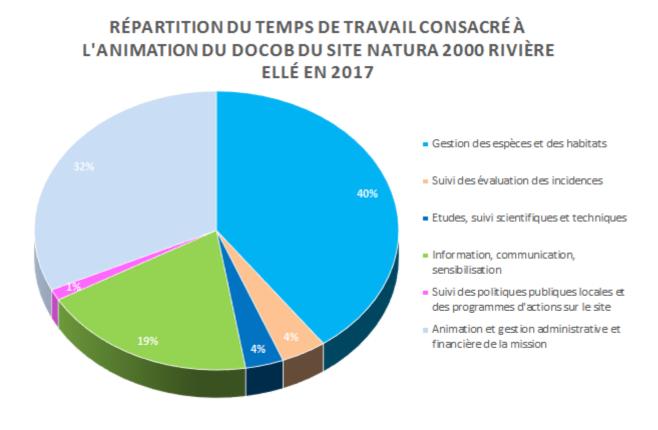
Participation à la vie de réseau : Natura 2000 Bretagne et autres

Valorisation touristique du territoire par la mise en valeur du patrimoine naturel : rencontre avec le comité départemental du tourisme pour identifier son rôle, ses missions et présenter l'idée développée sur ce thème.

Coordination de la prestation pour réaliser les dessins d'espèces d'intérêt communautaire.

> Animation et gestion administrative et financière de la mission

Gouvernance du site Natura 2000 en lien avec les acteurs locaux et administration : suivi des financements, subventions et conventions ; échanges avec les financeurs sur les programmes d'actions 2017 et 2018...



PARTIE E: L'ANIMATION DU PAEC ELLE-ISOLE-LAÏTA ET AVEN-BELON-MERRIEN

Décembre 2016 : participation à l'appel à projet régional PAEC

19 janvier 2017 : audition du projet de PAEC EILABM

2 février 2017 : avis favorable de la CRAEC sur le PAEC EILABM.

Le territoire du PAEC est EIL, avec le BV Aven-Bélon-Merrien. Il est porté par le SMEIL, en collaboration avec Quimperlé Communauté sur la partie ABM.

L'animation reste primordiale, elle a représenté 45 jours en 2017, en s'appuyant également sur un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'appui technique lors des réunions.

Outre cet accompagnement du SMEIL (critères d'éligibilité, visites de terrain occasionnelles, production des cartes, attestations...), les agriculteurs montent leur dossier seuls ou avec l'appui technique de leur choix (Chambre d'agri ou prescripteur), mais il reste à leur charge.

L'animation en quelques chiffres (Voir Annexe 6) :

- Envoi de 1 177 invitations accompagnées d'une fiche synthétique de présentation des MAEC
- Organisation de 7 réunions d'informations en partenariat avec la Chambre d'agriculture : 59 agriculteurs présents
- 1 réunion avec les prescripteurs : 4 établissements présents
- 90 exploitations renseignées
- 50 attestations signées

Les agriculteurs ont pu souscrire les MAEC entre le 20 avril et le 31 mai 2017 :

- 145 exploitations engagées en MAEC système
- 59 exploitations engagées en MAEC BIO
- 45 exploitations engagées en MAEC localisées, dont 21 exploitations non engagées en MAEC systèmes ou BIO
- 10 MAEC différentes souscrites
- 41 exploitations pour MAEC ZH = **366,77 ha**
- 5 exploitations pour MAEC bocage = 10 276 ml

PARTIE F : BUDGET ET FINANCEMENT

I/ VOLET SAGE

Les actions prévisionnelles pour 2017 étaient les suivantes :

<u>Animation</u>: Pour l'année 2017, la dépense prévisionnelle du SMEIL en **volet animation est estimée à 132 000€ TTC** pour un montant de subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau estimée à 105 600 € TTC. Les 26 400 € restants sont financés par les partenaires statutaires : Conseil régional, CD29, CD56, Qlé Com, RMCom et Lorient Agglo.

<u>Communication</u>: Pour l'année 2017, **le montant global est estimé à 10 000 € TTC.** Le montant de la subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau est estimé à 6 000 € TTC. Les 4 000 € restants sont financés par les partenaires statutaires.

Etudes : Les besoins de financements (82 000 € TTC) concernent :

- Le réseau de suivi Bactériologie : 10 000 €
- L'actualisation de l'état des lieux du SAGE : 22 000 €
- L'étude « Eau et « Economie » : 50 000 €

II/ VOLET PAPI

<u>Animation</u>: la prise en charge d'un chargé de mission sur l'année à temps plein : **45 000 €.** Le poste est subventionné à hauteur de 80% (40% Etat / 40% CD29). Les 9 000 € restants sont financés par les partenaires statutaires.

<u>Communication</u>: pour l'année 2016, **le montant global est estimé à 13 000 € TTC**. Le montant des subventions prévisionnelles est estimé à 9 600 € TTC. Les 3 400 € restants sont financés par les partenaires statutaires

Etudes: Les besoins de financements (80 000 € TTC) concernent:

- L'analyse multi-critères du pont du Bourgneuf (40 000€)
- La 2ème phase de l'étude « Zone d'expansion des crues » (40 000€).

III/ VOLET NATURA 2000

<u>Animation</u>: la prise en charge d'une chargée de mission à mi-temps sur toute l'année, subventionnée à hauteur de 100% par le FEADER et l'Etat (**28 000 €**).

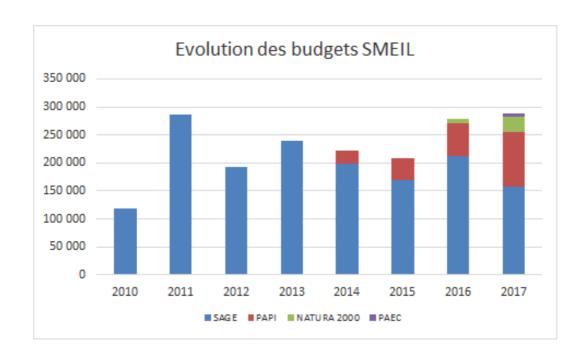
IV/ VOLET PAEC

<u>Animation</u>: la prise en charge d'un prestataire pour l'appui technique à l'animation des réunions et l'impression des plaquettes d'information : **4 600 €**, totalement financés par les partenaires statutaires.

V/RECAPITULATIF DES DEPENSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU SMEIL DEPUIS 2010 :

Années		SAGE			PAPI		Natura 2000	PAEC	TOTAL
Aimees	Animation	Etudes - suivis	Communication	Animation	Etudes	Communication	Animation	Animation	IOIAL
CA 2010	91 129	27 332							118 461
CA 2011	142 803	140 275	3 898						286 976
CA 2012	124 900	57 396	11 568						193 864
CA 2013	127 030	89 560	23 635						240 225
CA 2014	134 962	54 744	9 035	23 688					222 429
CA 2015	125 517	35 490	7 614	40 208					208 829
CA 2016	131 500	66 498	13 822	44 389	14 707		7 480		278 396
CA 2017	130 070	23 000	4 000	41 252	54 500	3 000	26 000	7 500	289 322
TOTAL	1 007 911	494 295	73 572	149 537	69 207	3 000	33 480	7 500	1 838 502
MOY 10-17	125 989	61 787	10 510						229 813

Récapitulatif des Comptes administratifs du SMEIL depuis 2010



Le budget moyen du SMEIL sur ces 8 premières années est d'environ **230 000 € / an** Les charges de personnel (indemnités des élus comprises) représentent environ 58% du budget sur cette même période (68% en 2017).

PARTIE G: BILAN - PERSPECTIVE

Depuis 2014, le SMEIL diversifie ses compétences et consolide son rôle de coordinateur stratégique et de planificateur des actions à l'échelle du bassin EIL :

- Elaboration du PAPI depuis 2014 ;
- Animation du site Natura 2000 Rivière Ellé depuis 2016;
- Animation du PAEC depuis 2017.

Outre les très nombreuses actions menées en régie dans le cadre des différents programmes, l'année 2018 verra plusieurs chantiers importants à mener :

- La validation de la stratégie d'organisation des maîtrises d'ouvrage liée notamment aux compétences Gemapi et compétences connexes, puis sa mise en place : quel que soit le scénario retenu, des changements seront à opérer : changement des statuts, redécoupage des compétences, accompagnement RH...
- Le lancement et suivi de nombreuses études dans le cadre du PAPI : sous MO du SMEIL (étude ZEC, étude Laïta amont, pont du Bourgneuf, Kerglanchard) et sous MO de la Ville de Quimperlé (rehaussement des barrières, système d'endiguement place des anciennes fonderies) ;
- La validation de l'état des lieux diagnostic du SAGE et réflexions de la CLE sur les suites à donner (révision du SAGE ou élaboration d'un programme stratégique pluri-annuel);
- L'actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta.

Par ailleurs, quelques opérations innovantes sont à poursuivre :

- L'accompagnement des agriculteurs pour améliorer la qualité bactériologique des eaux, en s'appuyant sur l'opération du sous-BV du Dourdu ;
- La prise en compte de l'enjeu « eau et économie » dans le travail d'élaboration d'un programme stratégique pluria-annuel, en s'appuyant si besoin sur une étude spécifique.

Enfin, plusieurs réflexions en commun avec d'autres territoires seront à approfondir selon leur opportunité, pour les prochaines années :

- La valorisation touristique du patrimoine naturel en lien avec Natura 2000 ;
- La démarche de valorisation labellisation des territoires en bon état ;
- L'adaptation au changement climatique.

Annexe 1

QUELQUES ARTICLES DE PRESSE

PAPI

LT – 13 janvier : Premier Comité de suivi en Préfecture du Finistère OF – 27 novembre : Garder la culture des inondations, sans tabou

Gestion quantitative

OF – 18 juillet : EIL : le niveau d'eau inquiète

Milieux aquatiques et zones humides

OF – 17 janvier : Des méandres pour rallonger le cours de l'Ellé

LT - 2 février : zones humides, un enjeu de protection $OF - 1^{er}$ juillet : un millier de poissons morts à Plouray

OF – 2 avril : Environnement : coup de pouce aux agriculteurs

Estuaire

LT – 1er juin : La Laïta : berceau pour les moules

Sensibilisation

LT – 29 avril : Collège Léo Ferré : le circuit de l'eau expliqué

OF et LT – 17 au 21 mai : spectacles dans le cadre de la Fête de la Nature

→ Tous les articles de presse dans le document annexe.

Annexe 2

REGISTRE DES DELIBERATIONS PRISES EN 2017 PAR LE COMITE SYNDICAL

Date CS	N°	Thème	Intitulé délibération
	138	finances	Année 2017 - subvention du volet animation
	139	finances	Année 2017 - subvention du volet communication
17/01/2017	140	études	Année 2017 - réseau de suivi bactériologie
	141	finances	Année 2017 - subvention du volet animation PAPI
	142	N2000	Année 2017 - animation site Natura 2000 "rivière Ellé" - programme d'action et budget prévisionnel
	143	finances	Compte de gestion de l'exercice 2016 : approbation par le Comité Syndical
	144	finances	Compte Administratif de l'exercice 2016 : approbation par le Comité Syndical
	145	finances	Affectation des résultats 2016
13/03/2017	146	finances	Budget Primitif 2017 : approbation par le Comité Syndical
13/03/2017	147	RA	Validation du rapport d'activité du SMEIL - année 2016
	148	PAPI	Année 2016 - action PAPI I-18 - promouvoir la réalisation des plans familiaux de mise en sécurité
	149	APPCB	Participation du SMEIL au financement de l'APPCB - année 2017
	150	RH	Mandat au centre de gestion pour une consultation contrat groupe statutaire
06/06/2017	151	GEMAPI	Etude de Gouvernance GEMAPI et grand cycle de l'eau - territoires Blavet / Ellé Isole Laïta / Scorff
00/00/2011	152	RH	Remplacement congé maternité et besoin temporaire chargé(e) de mission N2000 et SAGE
	153	PAPI	Subvention SENSIBILISER LES SCOLAIRES
	154	PAPI	Subvention POMS
05/10/2017	155	PAPI	Subvention BOURGNEUF
00/10/2017	156	PAPI	Subvention DICRIM
	157	PAPI	Subvention Diagnostics réduction vulnérabilité
	158	CD29	Maintien CD29 membre SMEIL
	159	N2000	2018 Animation site Natura 2000 rivière Ellé
24/11/2017	160	RH	Création emploi permanent cat.A à mi-temps en charge de l'animation N2000
	161	RH	2018 Recrutement temporaire cat.B en charge des missions SAGE et PAEC
	162	N2000	2018 Programme d'actions prévisionnel N2000 rivière Ellé
20/12/2017	163	GEMAPI	Périmètre de compétence du futur syndicat de planification de la gestion de l'eau
20/12/2011	164	RH	Délibération modificative portant attribution des titres de restauration

Annexe 3 – Etat d'avancement des prescriptions et recommandations du SAGE Ellé-Isole-Laïta

						Etat d'av	ancer	ner	nt			
Enjeux	Objectifs	N° de la prescription recommandation	Libellé de la prescription (ou recommandation)	Maîtres d'ouvrage	Délai prévu par le SAGE		Pas d'informations	Non envisagee	Non démarrée	En projet	En cours	REF. Fiches Tableau de Bord
		ET-1	Création d'une structure	COCOPAQ	janv-10	Réalisée	<u> </u>	_	_	-		
		ET-2	Principe de subsidiarité	80	<u> </u>							
~		ET-3	Programmation des actions	80								
ērs		ET-4	Avis de la CLE relatifs aux dossiers d'autorisation établis au	CLE/SMEIL		En cours						
IS.	Mettre en œuvre les actions du SAGE	£1-4	titre de la loi sur l'eau	SEE SHEE		Elicours						
트		ET-5	Avis de la CLE relatifs aux dossiers d'autorisation établis dans le cadre des ICPE	CLE/SMEIL		en réflexion						
		ET-6	Référencer les indicateurs de suivi	SMEIL		En cours						
		ET-7	Validation de la CLE	SMEIL								
	Rechercher des ressources alternatives	E1-1	Recherche et optimisation de ressources alternatives	Syndicats AEP, communes, EPCI, industriels, agriculteurs		En cours						E1-1
				GT Ressource / CLE optimiser l'utilisation et la répartition de nouvelles ressources		En cours						
		E1-2	Etablir un cadre pour la recherche d'économies d'eau (réalisation d'un bilan des consommations)	SMEIL		Réalisée en 2011						E1-1, E1-4, E1-5
eau		E1-3	Suivi des économies d'eau	SMEIL en collaboration avec : communes, EPCI, CCI, Chambres d'agriculture, syndicats AEP		En cours						E1-4, E1-5
E .		E1-4	Communiquer, valoriser les économies d'eau	SMEIL		En cours						E1-5, E1-6
o ni		E1-5	Rechercher des économies d'eau potable au sein des collectivités	Communes, EPCI	juil-11	En cours						E1-5
la resso	Réaliser des économies d'eau	E1-6	Mettre en place un programme de gestion des réseaux AEP (diagnostics, amélioration des rendements de réseaux)	Maîtres d'ouvrage responsables de l'exploitation et de l'entretien des réseaux	juil-12	Pas d'informations						
de l		E1-7	Réaliser une cartographie des niveaux de pression au sein des réseaux	Maîtres d'ouvrage responsables de l'exploitation et de l'entretien des réseaux	juil-13	Pas d'informations						
ative		E1-8	Mettre en place des dispositifs économes au sein des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique	Maîtres d'ouvrage publics		En cours		\top				E1-6
antita		E1-9	Economiser l'eau au sein des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage privée	Maîtres d'ouvrage privés		pas d'informations						
큠		E1-10	Mettre en place une tarification de l'eau potable	Collectivités responsables de la distribution d'eau potable		Pas d'informations					+	
stion		E1-11	Récupérer les eaux pluviales	Communes, EPCI (et initiatives d'ordre privé)		peu d'informations						E1-6
Ges		E1-12	Actualiser le bilan "besoins-ressources-sécurité" à l'échelle du bassin versant	SMEIL		Réalisée en 2013						E1-1
		E1-13	Objectifs de débit aux points nodaux	80		en réflexion						E1-2, E1-3
	Optimiser la gestion des ressouces	E1-14	Réviser les débits réservés	CLE/Etat	juil-11	En cours						
		E1-15	Prendre en compte les capacités de la ressource en eau et des réseaux de distribution dans les projets de développement urbain et les documents d'urbanisme	Communes		Peu d'informations mais intégrés dans SCoT						E1-1
		E2-1	Cartographier les zones inondables	Etat	juil-10	Réalisée (mais non exhaustif)			2212222			E2-2
		E2-2	Prise en compte du risque d'inondations au sein des documents d'urbanisme (arrêt de l'extension de l'urbanisation en zones inondables)	Communes	·	En cours						E2-2
		E2-3	Prise en compte des PPRI dans les documents d'urbanisme	Communes		Réalisée		\top	\neg			E2-2
crues		E2-4	Culture du risque (communiquer, informer et sensibiliser la population aux risques d'inondations)	SMEIL et communes soumises aux inondations		En cours						E2-1
des cr		E2-5	Zonage d'assainissement des eaux pluiviales	Communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme		En cours						E2-3
5	Poursuivre la réduction des risques	E2-6	Réaliser des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et réguler les eaux pluviales	Communes urbaines et littorales	juil-12	En cours						E2-3
t gest	d'inondations liés à des évènements de faibles périodes de retour (10 à 20ans)	E2-7	Communiquer sur les techniques alternatives pour une meilleure gestion des eaux pluviales	SMEIL		En projet						
_	Training periodes de l'étodi (10 à 20àils)	E2-8	Définir des priorités en terme d'aménagement de l'espace (étude à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laîta)	SMEIL	juil-11	Non envisagée dans l'immédiat					\top	E2-4
atio		E2-9	Réaliser des schémas d'aménagement de l'espace	Communes, EPCI ou associations foncières	juil-14	Non envisagée dans l'immédiat				\dashv		E2-4
Inondations		E2-10	Reconstituer des talus plantés	Communautés de communes et communes en appui des propriétaires ou locataires des parcelles		Stratégie bocagère portée par QC mais rien sur RMC						E2-4
=				SMEIL inventaire et cartographie	juil-13	En projet						
		E2-11	Inventaire et protection des champs d'expansion de crues	Communes prise en compte dans les documents d'urbanisme		En projet dans PLUi						
		E2-12	Etude de faisabilité à la réalisation d'aménagements dits de "ralentissement dynamique de crue"	SMEIL	juil-11	Réalisée et orientations vers des aménagements plus doux						E2-5
		E2-13	Réaliser une étude hydrosédimentaire sur l'estuaire	SMEIL		Modélisation en cours						E5-3

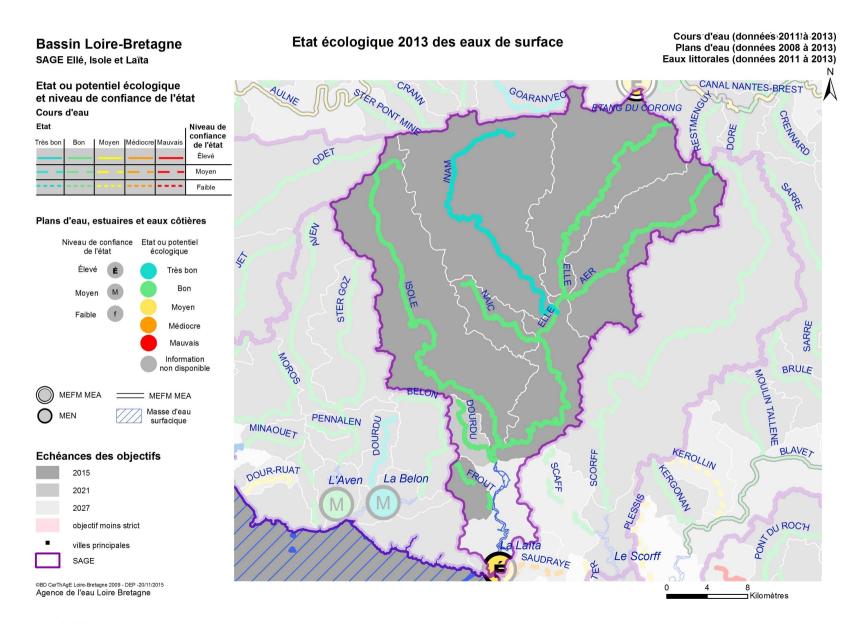
19
Rapport d'activité du SMEIL 2017 – février 2018

							Etat d'av	ance	mei	nt			
Enjeux	Objectifs	N° de la prescription recommandation	Libellé de la prescription (ou recommandation)	Maîtres d'	ouvrage	Délai prévu par le SAGE		Pas d'informations	Non envisagée	Non démarrée	En projet	En cours	REF. Fiches Tableau de Bord
		E3-1	Inventaires des cours d'eau	SMEIL Communes	cahier des charges des inventaires réalisation des inventaires	janv-10 juil-13	Réalisée Réalisée		\dashv				E3-1
		E3-2	Prise en compte des inventaires de cours d'eau	Communes	dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme		En cours		T				E3-1
		E3-3	Définir des modalités de gestion des cours d'eau	Maîtres d'ouvrage locaux en charge des o des cours d'eau : commun			En cours						E3-2
		E3-4	Optimiser et étendre les instruments de gestion des cours d'eau	SMEIL et maîtres d'ouvra	ge locaux compétents		Réalisé						E3-2
<u>s</u>	ŀ	E3-5	Etendre le classement des cours d'eau	Etat	t		Réalisée		+	+	+		
臺				SMEIL	cahier des charges des inventaires	janv-10	Réalisée		+	+	+		
aquatiques		E3-6	Inventaires des zones humides	Communes	réalisation des inventaires	juil-12	Réalisée		\perp				E3-3
X no		E3-7	Réaliser conjointement les inventaires de zones humides et de cours d'eau	Commu	ines								
E G	Garantir le bon état "hydromorphologique" et notamment celui du chevelu	E3-8	Prise en compte des inventaires des zones humides	Communes	dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme		En cours						E3-3
8		E3-9	Protéger les zones humides connues	so									E3-4
30	Préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides	E3-10	Compenser la destruction des zones humides	Maître d'ouvrage de l'opé SMEIL	désignation des opérateurs Natura 2000 pour les sites "Est des Montagnes Noires" et "Rivière Ellé" constitution des comités de pilotage	juil-10	Réalisée						E3-4
Préservati		E3-11	Mise en œuvre des procédures Natura 2000	Comités de pilotage - "Lorient Agglomération et "Roi Morvan Communauté"	Lannénec" et "Rivière Ellé"	juillet 2010 : "Rivière Laîta" juillet 2012 : "Rivière Ellé"	Réalisée					J	E3-4
				Comités de pilotage - "Est des Montagnes Noires"	réalisation du DOCOB "Est des Montagnes Noires"	juil-12	En cours						
		E3-12	Définir des modalités de gestion des zones humides	Comités de pilotage Natura 2000 SMEIL	Zones Humides sur un site N2000 Zones Humides dites "locales"		En cours En cours		+	+	-		E3-4
		E3-13	Optimiser les instruments de gestion des zones humides	SMEIL et maîtres d'ouvrag	ge locaux compétents		En cours - ZH prioritaires identifiées						E3-4
		E3-14	Inventorier les plans d'eau	SME			En projet						
		E3-15 E4-1	Création de plans d'eau encadrée Objectifs de qualité du bon état et de non dégradation	\$0 \$0									E3-5, E4-1, E4-2
			Mettre en place un suivi des produits phytosanitaires dans				Suivi en cours						
	Garantir/maintenir le bon état physico-	E4-2	les eaux de surface Mettre en place un suivi des produits phytosanitaires dans	SMEI			(mis en place en 2011)		+	_	#		E4-2b
ž	chimique et chimique des eaux de surface et	E4-3	les eaux souterraines (étude-bilan)	SME			Réalisé						E4-2c
	souterraines	E4-4	Plans de désherbage et formation des agents communaux	Communes (et SMEIL pour l'or	rganisation de formations)	juil-12	En cours						E4-3
=	Restaurer la qualité physico-chimique et écologique du Dourdu pour atteindre le bon	E4-5	Concevoir et aménager les espaces urbains et paysager pour limiter le recours aux produits phytosanitaires	Maîtres d'ouvr	réalisation d'un guide à l'usage des collectivités		Non démarrée						
G	état	E4-6	Sensibiliser les usagers de produits phytosanitaires	SME	L		En cours						E4-5
		E4-7	Entretenir les infrastructures de transport en prenant en compte le risque de transfert aux milieux aquatiques	Gestionnaires d'ir	nfrastructures		En cours						E4-6
		E4-8	Mettre en œuvre des opérations de bassin versant	SMEI	IL .		En projet						
		E5-1	Objectif de classement "B" des zones de production conchylicole	80					┪		\top		E5-1c
		E5-2	Mise en place d'un suivi et diagnostic de l'origine des contaminations bactériologiques	SMEIL (voire collectivités ou autres	maîtres d'ouvrage compétents)		Suivi en cours (mis en place en 2011)		\top				E5-1a
		E5-3	Sensibiliser les administrés aux bonnes pratiques concernant l'assainissement	Collectivités compétentes	s en assainisssement		pas d'informations						
	Satisfaire l'objectif de classement B pour les zones de production conchylicole	E5-4	Maîtrise hydraulique des réseaux d'assainissement par temps de la pluie	Gestionnaires de réseaux de collecte des Carnoët, Guidel, Quimperlé e			En projet						
Estuaire	Améliorer les connaissances du	E5-5	Fiabilisation des réseaux de collecte des eaux usées par temps de pluie sur les communes littorales	Gestionnaires de réseaux de collecte des Carnoët, Guidel, Quimperk			En projet						
	fonctionnement estuarien et de ses rôles	E5-6	Contrôle et mise en conformité des branchements d'eaux usées	Collectivités compétentes et/ou g	estionnaires de leurs réseaux		En projet						
		E5-7	Diagnostic et mise en conformité "des points noirs" de l'ANC	SPAN	NC .	juillet 2013 : mise en conformité	En cours						E5-2
	[E5-8	Améliorer la collecte des eaux usées portuaires	Gestionnaires des infras	·		Port de Guidel			\bot			
		E5-9	Gestion des eaux pluviales (SDEP avec un volet qualitatif) Etudes pour améliorer la connaissance du fonctionnement	Communes urbain		juil-12	En cours		+	_			E2-3
		E5-10	de l'estuaire	SME	L		1er diagnostic réalisé en 2013						

Etat d'avancement non mesurable
Non envisagée dans l'immédiat
Pas d'information
so Sans objet

Non démarrée En projet En cours Réalisée

Annexe 4



Annexe 5

EVENEMENTS DE SENSIBILISATION



















en Bretagne	Aver in Pands-company ap- riffurpe invened data in on
TENTIFICA SAN	200000000000000000000000000000000000000

Date 17 mai 2017 de 14h à 18h SMEIL Organisateur 26 (8 élus + 18 agents) Participants 1 8 1

Visite sur la rivière Ellé avec les partenaires du SMEIL

OBJECTIFS

- Faire connaître le territoire aux partenaires du SMEIL ;
- Présenter différentes actions réalisées ou à venir d'amélioration de la gestion de l'eau sur le bassin versant et expliquer les supers pouvoirs de la nature et des rivières.

Sous forme d'un circuit « découverte » concentré sur l'amont de la rivière Ellé, le SMEIL a emmené ses partenaires sur 4 sites pour y présenter des opérations concrètes. Celles-ci déclinent plusieurs programmes complémentaires et permettent d'expliquer pourquoi elles jouent un rôle dans la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laïta.

Super pouvoir n°1, ALIMENTER EN EAU POTABLE LA POPULATION, station de pompage de Pont St Yves

Intervenant : Romain SUAUDEAU, SMEIL



La prise d'eau de Pont Saint-Yves sur l'Ellé est gérée par Eau du Morbihan et alimente l'usine des eaux de Toultring à Gourin.

En 2012, des travaux d'aménagement sur la prise d'eau ont permis d'améliorer la continuité piscicole par la mise en place d'un seuil avec une échancrure calée au 1/10ème du module, couplé à un bassin d'enrochement pour la remontée des salmonidés et une brossette à anguilles.

En 2015, des installations de sécurisation du réseau ont également permis de relier l'usine de Toultring (alimentée en partie par la prise d'eau de Pont-Saint-Yves) et l'usine de Barrégant (alimentée par la prise d'eau de Barrégant sur l'Ellé) via une canalisation de 16 kms de long.

Depuis l'été 2016, l'usine de Barregant est arrêtée pour y mener des travaux de modernisation (plus d'infos: http://www.eaudumorbihan.fr/category/travaux/).

➡ Lien avec le SAGE Ellé-Isole-Laïta : gestion quantitative de la ressource en eau pour satisfaire tous les besoins sur le territoire (particuliers, industriels, agriculteurs, pêcheurs...)

Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta

1 rue Andreï Sakharov CS 20245 29394 Quimperlé Cedex

2 02 98 09 00 46 - smeil@quimperle-co.bzh

Page 1 sur 3

Super pouvoir n°2, RALENTIR LES ECOULEMENTS A L'AVAL, reméandrage de l'Ellé et inventaire des zones d'expansion des crues (ZEC)

<u>Intervenants</u> : Jean-CLaude LE CLAINCHE, Fédération de Pêche du Morbihan, Séverine CHANONY, Roi Morvan Communauté et Pierre TIMMERMAN, SMEIL

Dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial « Milieux Aquatiques ») Ellé amont porté par Roi Morvan Communauté, la Fédération de Pêche du Morbihan a conduit en octobre 2015 une première phase de travaux pour remettre l'Ellé dans son ancien lit en amont de la prise d'eau de Pont Saint Yves. Avec l'appui d'anciennes données cartographiques et de sondages, un nouveau tracé sur 350 m avec des méandres remplace les 230 m de cours d'eau initialement rectiligne, pour un coût de 10 000€ de travaux.

Ce site constitue une importante zone d'expansion des crues. Porté par le SMEIL, un travail d'identification et de caractérisation de ces zones est actuellement en cours à l'échelle des bassins versants de l'Ellé, de l'Isole et du Dourdu. Une réflexion sera ensuite engagée pour les réhabiliter et les optimiser dans un objectif de réduction de l'aléa inondation sur les secteurs à enjeux

Plus d'infos : https://www.smeil.fr/les-actions-du-sage/3-milieux-aquatiques-et-zones-humides/les-cours-d-eau/ et https://www.smeil.fr/les-actions-du-sage/2-inondations/zones-inondables/

➡ Lien avec le SAGE Ellé-Isole-Laïta : lutte contre les inondations en aval, amélioration de la qualité des eaux et préservation de la ressource en eau potable



Super pouvoir n°3, AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU ET ACCUEILLIR UNE GRANDE BIODIVERSITE D'ESPECES, restauration de zones humides dans le cadre d'un contrat Natura 2000 à Langonnet

Intervenants : Bérengère FRITZ, SMEIL et Louis BROUSTAL, propriétaire

Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta

1 rue Andreï Sakharov CS 20245 29394 Quimperlé Cedex

2 02 98 09 00 46 − smeil@quimperle-co.bzh

Page 2 sur 3

Le site Natura 2000 « Rivière Ellé » est porté par le SMEIL depuis 2016 et couvre 90 kms de cours d'eau. Ce site naturel a été identifié à l'échelle européenne pour la rareté et la fragilité de ses milieux et de ses espèces. Sur l'Ellé, 12 espèces et 10 habitats sont reconnus d'intérêt communautaire.

Les contrats Natura 2000 constituent les principaux outils de gestion existants. Ici, ce sont 19,7 ha de zones humides qui vont faire l'objet de travaux à l'automne 2017 de réouverture de boisement et de restauration de prairies et landes humides pour un montant de 25 500 € financés à 100% par l'Etat sous réserve du respect du cahier des charges.

Plus d'infos : https://www.smeil.fr/les-actions-du-sage/3-milieux-aquatiques-et-zones-humides/natura-2000/.

Lien avec le SAGE Ellé-Isole-Laïta: préservation du patrimoine biologique et des autres fonctionnalités des zones humides, gestion et protection de ces espaces





Super pouvoir n°4, ETRE LE LIEU D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE, témoignage d'une exploitation engagée dans une MAEC-système

Intervenant : GAEC de Coet Roc'h à Plouray, Véronique et Gilles MARQUET

Le SMEIL s'est engagé depuis 2017 dans un PAEC (projet agro-environnemental et climatique) et propose aux agriculteurs de bénéficier, en plus des mesures « systèmes », de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) « localisées » pour favoriser un bon entretien du bocage, la valorisation des zones humides et limiter la pression du pâturage en bordure des cours d'eau.

Le GAEC de Coet Roc'h, situé à Kerroc'h d'en haut à Plouray est une exploitation laitière en agriculture biologique d'environ 90 vaches normandes. 3 personnes sont actuellement associées pour faire vivre cette exploitation. Deux traites sont réalisées tous les jours. En système herbager sur l'ensemble des parcelles, elle a opté depuis 2015 dans une mesure « systèmes » de type SPE1. En accord avec la SAUR et Eau du Morbihan, cette exploitation entretient également par fauche des prairies dans l'emprise du périmètre de protection de captage de Tourlaouën à Plouray.

➡ Lien avec le SAGE Ellé-Isole-Laïta : conciliation des usages avec une bonne gestion intégrée de l'eau







Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta 1 rue Andreï Sakharov CS 20245 29394 Quimperlé Cedex 2 02 98 09 00 46 − smeil@quimperle-co.bzh

Page 3 sur 3

Risque inondation

Un « kit de sensibilisation » en prévention

QUIMPERLÉ VIT AU RYTHME DE SES TROIS RIVIÈRES. UN CADRE AGRÉABLE UNE GRANDE PARTIE DE L'ANNÉE MAIS PARFOIS MENACÉ PAR DES RISQUES DE DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU. POUR MIEUX SE PRÉPARER AUX INONDATIONS, LE SYNDICAT MIXTE ELLÉ ISOLE LAÎTA (SMEIL) MÈNE UNE CAMPAGNE FAMILIALE POUR ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES.

Pour limiter les accidents et dommages en cas d'inondation, il est primordial de se préparer collectivement à l'arrivée de ces événements. Mieux on est informé. plus on gagne en sérénité! Cela vaut pour les grands comme les petits. Dans cette logique, le SMEIL a adressé aux habitants des zones inondables un "kit de sensibilisation" dans lequel on trouve une plaquette de Santé Publique France sur les gestes à adopter en cas d'inondation, un magnet frigo qui permet de manière synthétique et visuelle d'avoir toujours sous les yeux les bons réflexes à adopter. De même, un guide "Je me protège en famille", co-édité par le Ministère de l'Intérieur et l'Institut des Risques Majeurs, permet d'élaborer à la maison un plan de secours utile pour gagner du temps en cas d'alerte inondation. Comment constituer son kit d'urgence ? Qui va chercher les enfants à l'école ? Où est mon lieu d'évacuation ? Comment m'éclairer et me chauffer si le réseau d'électricité est inopérant ? Autant de questions à se poser en amont. Aux États-Unis 55% des familles ont élaboré leur Plan Familial de Mise en Sûreté, pourquoi pas vous ?

Un travail collectif pour une efficacité optimale

Cette action de sensibilisation est également déclinée pour les entreprises. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le SMEIL. À côté de ce dispositif, la Ville de Quimperlé a acquis un savoir-faire

reconnu et s'est doté d'outils opérationnels : barrières
anti-inondations
Quai Brizeux, système automatisé
d'appel téléphonique
"Inforisques" pour
prévenir rapidement
les résidents en
zone inondable, le
"Plan Communal
de Sauvegarde"
pour gérer la crise
le plus efficacement



JE ME PROTÈGE

Inscriptions sur www.quimperle.fr ou au 06 18 52 52 92.

senti, Ensemble, sovons prêts!

émises par la Ville en cas de risque pres-





Keleier

Restons vigilants!

LA SAISON HIVERNALE EST UNE PÉRIODE SENSIBLE POUR LE RISQUE INONDATION. AFIN DE LIMITER LES DÉGÂTS QUI PEUVENT ÊTRE CAUSÉS, LE SYNDICAT MIXTE ELLÉ ISOLE LAÎTA (SMEIL) TRAVAILLE TOUTE L'ANNÉE SUR LA PRÉVENTION DES CRUES.

En octobre 2016, le SMEIL a confié au bureau d'études X.Hardy la réalisation d'un inventaire des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) et d'un programme d'action pour réhabiliter et optimiser certaines zones. La première étape a constitué en la réalisation d'une cartographie de ces zones en accord avec tous les acteurs concernés. L'objectif est à présent d'intégrer ces zones aux futurs Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Roi Morvan Communauté et de Ouimperlé Communauté afin que les mesures de prévention à l'aval soient respectées. En cours de réalisation, la seconde étape consiste à identifier 80 zones "prioritaires" et à mettre en place un plan d'aménagements à l'échelle du bassin versant pour réduire le risque inondation lors des crues les plus fréquentes.

Vers la réduction de la vulnérabilité à Quimperlé

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),

la Ville de Quimperlé a confié une prestation au bureau d'études SCE pour concevoir un aménagement de protection rapprochée autour des logements collectifs et du Conservatoire de Musique. De même, une analyse est menée sur le rehaussement et le rallongement des barrières anti-inondation du Quai Brizeux pour améliorer la sécurisation des riverains. Une étude hydraulique est également menée sur le pont du Bourgneuf pour voir si une modification de l'écoulement est envisageable. En parallèle de ces aménagements préventifs, il est possible toute l'année de s'inscrire au système d'alerte Inforisques pour être prévenu en cas de crue de la Laïta, de l'Isole et de l'Ellé, Lors des débordements, un numéro vert vous permet d'obtenir des informations sur les précautions à prendre. Le risque zéro n'existe pas, ensemble soyons prévovants!

Plus d'infos sur www.quimperle.fr





Inondations

APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS I COMME LE FAMEUX DICTON LE SUPPOSE, LES TRACES DES INONDATIONS S'EFFACENT PETIT À PETIT. ET POURTANT, IL EST ESSENTIEL DE SE SOUVENIR POUR ÊTRE PRÊT À AFFRONTER D'AUTRES ÉPISODES MÉTÉOROLOGIQUES. TRAVAUX DE CONFORTEMENT, ACTUALISATION DES DISPOSITIFS ET CULTURE DU RISQUE, LA VILLE MOBILISE SES ÉQUIPES POUR PRÉVENIR LES CRUES.

La prévention des crues

Tous les Ouimperlois gardent en tête les bouillonnements d'eau dans l'Isole à l'hiver 2013 et 2014. Effondrement d'une maison et autres dégât laissent place à un champ de désolation. Trois ans après, Quimperlé a retrouvé un visage digne d'une carte postale. Pour en arriver là, une succession d'opérations s'enchaînent : travaux de sécurisation, destruction de certains édifices et consolidation des soubassements d'immeubles. À deux reprises, les engins ont métamorphosé le cours d'eau asséché pour mener à bien ces chantiers peu communs. En parallèle, des travaux de prévention ont été réalisés.

Après ces travaux de sécurisation, le temps est venu de valoriser les berges. La création du chemin piétonmier et du parcours mis en lumière par le plasticien Yann Kersalé participent à se réapproprier cet espace naturel dans la ville et incitent les usagers à vivre avec les rivières.

Vers une culture du risque

1995, 2000/2001, 2013/2014 sont des années marquées par le débordement catastrophique des rivières. Les crues revenant régulèrement, il est essentiel de les garder en mémoire pour s'en prémunir. À cet effet, des repères indiquent les hauteurs d'eau atteintes lors des crues dites remarquables. De nouveaux témoins seront bientôt installés pour rappeler les niveaux atteints en 2013 et 2014. Côté mise en









80%
C'est le pourcentage
de débordements que
contiennent les barrières
anti-crues quai Brizeux.
Efficace l



Aucune
organisation,
aucun système d'alerte
n'est infaillible, il est
donc essentiel de se
remettre en question de
façon permanente. C'est
maintenant, pendant
que les rivières restent
dans leur lit, qu'il faut
penser et anticiper. "
Olivier Callibot, responsable
des risques majeurs de la Ville de
ouimeerle



3 questions à

Daniel Le Bras

Conseiller municipal délégué en charge de l'eau et la lutte contre les inondations et Président du SMEIL

COMMENT S'ORGANISE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ?

Prévenir les crues est avant tout un projet global. Quimperté appartient au SAGE Ellé-Isole-Leifa, porté par le SMEIL, sur un territoire de 920 Km². Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992. Il vise une gestion équilibrée et durable de la ressource ne au c'ect-à-dire contilier la

ressource en eau, c'est-à-dire concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Ceci repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux (élus, collectivités, pècheurs, agriculteurs, industriels, associations, financeurs, représentants de l'État, Office national de l'eau et des milieus gouatiques (ONEMA).

représentants de l'État, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)...)
Parmi les 5 enjeux du SAGE Ellé-Isole-Laîta (gestion quantitative, inondations, milieux aquatiques etzones humides, qualité d'eau, estuaire). Il en existe 2 principaux : se prémunir du manque d'eau en été et des inondations en hiver. Sur le volet inondation, un Programme d'Action de Prévention des Inondations a été élaboré en l'en étroit avec le SAGE

EST-CE QUE VOUS ÉLARGISSEZ LA RÉFLEXION AU-DEL À DES FRONTIÈRES DU SAGE ?

AU-DELA DES PRONTIERES DU SAGE ?
Nous partageons notre expérience avec
d'autres partenaires nationaux et même
québécois ! Récemment la Ville a été invitée
par le Cerema (Centre d'études et d'expertise
sur les risques, l'environnement, la mobilité et
l'aménagement) à partager notre expérience
sur la prévention des inondations et la gestion
de crues. L'école des ingénieurs de la Ville
de Paris nous a également accueilits sur la
thématique de la reconstruction territoriale
post-inondations. Le partage d'expériences est
essentiel pour pouvoir améliorer nos systèmes.

ALLER VERS UNE CULTURE DU RISQUE N'EST-IL PAS ANXIOGÊNE?

Il est possible que nous ne connaissions pas de notre vivant la prochaîne crue exceptionnelle mais nous devons tout de même les anticiper pour les générations futures. Les archives, les témoignages oraux et photographiques sont indispensables pour effectuer ce travail de mémoire. Il est important de rester sensibilisés pour mieux appréhender les prochains débordements.

🥟 pratique, tous les ans une alerte à la population est réalisée par le ossi D 덩 de tous l Ξ Travailler ensemble O

service prévention des risques maieurs de la Ville. Cette opération a un double intérêt : s'assurer du bon fonctionnement du système d'alerte à la population et sensibiliser les résidents en zones inondables. Le demier exercice a eu lieu le 10 décembre 2016. La prévention est l'affaire

Entre les crues, on cherche des solutions pour limiter la vulnérabilité de la population. Pour cela, il faut travailler ensemble. Se connaître et connaître la situation locale est la première étane. À cet effet, le Maire de Quimperlé a réuni le 11 octobre 2016 les différents acteurs impliqués dans le cadre du risque inondation Ainsi, les conseillers municipaux délégués aux inondations et aux travaux les représentants des différents services de la Ville, du syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) du service d'incendie et de secours du Finistère (SDIS 29).

de la gendarmerie, du Conseil départemental du Finistère et de Bassin versant la Préfecture ont confronté leurs expériences. Cette journée de 226 km² travail s'inscrit dans le cadre des actions du PAPI (Programme d'action de prévention des inondations). Elle a permis de confirmer la mise en place d'une convention avec le Service de Prévision des Crues de Rennes (SPC), Ce partenariat vise à faciliter l'échange d'informations et de données utiles à la gestion de crise entre les services de l'État et la Ville.

V. GICRUES

Sulvez l'évolution des hauteurs d'eau et les alertes émises par les services de l'Etat sur www.vigicrues.gouv.fr

VIV RE QUIMPERLE/ JANVIER / FEVRIER / MARS 1017

Les repères de crues permettent de garder en mémoire les hauteurs d'eau attein tes et sont souvent

MONTAGNES NOIRES

Isole



Être réa ctif et efficace

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) revu Outil réalisé à l'échelle commu-

nale, sous la responsabilité du Maire, le Plan Communal de Sauvegarde planifie les actions des acteurs locaux de la gestion de crise en cas d'événements majeurs comme les inondations Il a pour objectif l'information en amont et la protection de la population pendant les événements. Pour répondre aux nouvelles dispositions du « règlement d'information sur les crues » du Service de Prévision

Bassin versant __603 km²

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES INONDATIONS

sur www.quimperie.fr Inscrivez-vous dès à présent au système d'alerte Înfortsques pour être prévenu en cas de crue de la Laita, de l'Isole ou de l'Ellé.

Un numéro vert est mis en place pour obtenir des informations en cas de débordements Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs) est consultable sur www.quimperte.fr ou au bureau des risques



Nº Vert 0 800 820 829



des Crues Vilaine-Côtiers bretons (consultable sur vigicrue.fr), le document quimperlois est en cours de réactualisation « Maintenir une synergie entre les différents acteurs doit nous permettre d'obtenir une organisation toujours plus efficiente. En situation de crise, nous avons un objectif prioritaire de limiter la vulnérabilité des populations face à l'aléa. »

Un circuit de prise de décision hiérarchisé

De mi-octobre à mars, c'est la pleine période « risque inondations ». Afin d'agir selon les différents scénarios qui se présenteront quatre scripts sont écrits selon le degré d'alerte. Lors de petites inondations, la pré-cellule de crise est activée. Elle est composée de l'élu référent, du directeur du pôle technique et du responsable du bureau des risques majeurs pour proposer au Maire d'éventuels arrêtés de stationnement et d'informations aux riverains. Ouand l'aléa évolue, la cellule de crise communale (CCC) s'élargit aux différents acteurs et partenaires de la lutte contre les inondations (pompiers, gendar merie, police municipale...). Si la situation se dégrade encore d'un cran. l'intercommunalité et

le Centre Communal d'Action Sociale sont associés pour procéder à d'éventuels relogements. Décider vite, agir efficacement sont les mots d'ordre La réflexion en amont est donc essentielle pour que chaque acteur connaisse précisément son rôle et soit prêt le jour J.

Un PAPI globalisant

Mis en place par le SMEIL (Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta) le PAPI est un acronyme souvent entendu à Quimparlá II s'agit d'un Programme d'action de prévention des inondations financé par l'État, le Conseil départemental du Finistère, le SMEIL et par la Ville de Ouimperlé. À la recherche de solutions adaptées nour limiter les dégâts des crues sur la commune, une expertise a été réalisée sur les deux dernières années. Elle a abouti à la programmation de 40 actions à mener d'ici 2022. Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne a signé la convention cadre du PAPI le 20 octobre 2016. Les actions sont lancées! Dès 2017, une recherche de zones

d'expansion de crues (ZEC) sur les territoires en amont du bassin va être engagée. On ralentit la pression en haut et on cherche à améliorer les écoulements en bas. La hauteur d'eau en ville serait ainsi régulée. Sur Quimperlé, un panneau numérique sera installé au Bourgneuf. Un affichage permanent des hauteurs de la Laïta v sera diffusé ainsi que les consignes de sécurité en cas de crues. Dans les années à venir, plusieurs actions semnt engagées pour améliorer l'équipement des bâtiments et les rendre moins vulnérables en cas d'inondation (nour les hâtiments communaux mais également à travers un accompagnement des particuliers et professionnels désireux de s'équiper). De nombreuses actions de sensibilisation vont également continuer à être menées, notamment auprès des scolaires.





En poste!

Poste de Commandement Communal (PCC) a des allures de tour de contrôle. Horloge numérique, écrans et cartes permettent de surveiller en temps réel les données du réseau de surveillance de l'Etat (Vigicrue) et de déclencher rapidement les procédures adéquates en cas de crues. L'évolution technologique a permis de peaufiner la démarche de prévention. En lien avec la société Prédict, les agents communaux connaissent à «l'instant T» le niveau des précipitations sur le bassin versant. Olivier Caillibot, responsable du de l'année la prévention. Il aide les élus à mettre les opérations en place dès qu'un risque inonda-tion est prévisible. Lorsque le seuil d'alerte devient orange ou rouge, le Poste de Commandement Communal est activé sous la nts municipaux formés au risque viennen forcer l'équipe.

Un routement se met en place entre les trois agents afin d'assurer 24 neuros/24 une coordina tion des actions menées. Les habitants ont une ligne directe unique. En contact permanent avec les différents acteurs comme les pompiers, la gendarmerie et la police municipale, ce canal permet de centraliser l'ensemble des appels et de regrouper les actions mises en œuvre par la Ville. Fravaux sur la voirie ou demandes de relogement, rien n'est oublië. Tout est enregistré dans le but d'amétiorer le soutien aux personnes sinistrées. •

le Poste de Commandement Communal est activé. Il est joignable 24h/24 et 7j/7 au 02 98 96 42 41.



VIVRE QUIMPERLE/JANVIER/FÉVRIER/MARS 2007

Annexe 6

NOTE D'INFORMATION AUX AGRICULTEURS SUR LES MAEC



LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES MAEC

Les MAEC « Systèmes » sur toute l'exploitation...

...Pour l'extensification des exploitations à dominante « herbivore » selon 3 niveaux

Part d'herbe dans la SAU	Part de mais dans la SFP	Montant de l'aide à l'ha
70 %	12 %	Entre 180 et 210 €
65 %	18 %	Entre 160 et 190 €
55 %	28 %	Entre 110 et 140 €



...Pour la diversification de l'assolement des exploitations à dominante élevage hors sol

Part de la culture majoritaire	Nombre de cultures différentes	Montant de l'aide à l'ha
50 %	5 représentant chacune au moins 5 % de la SAU	140€

Les MAEC « localisées » sur des parcelles bien définies

234 à 338 € / ha engagé / an
56 à 159 € /ha engagê /an
223 à 326 € / ha engagé / an
103 € / ha engagé / an
75.€ /ha engagé/an

es permanentes et temporaires	/ ha engagé / an	
DISPOSITIFS ENHERBES	Montant de l'aide	CHOCKET THE THE
n herbe ante avec absence de fertilisation)	234 å 338 € / ha engagé / an	





MAEC ZONES HUMIDES	Montant de l'aide
Gestion des zones humides par fauche ou pâturage (+variante avec absence de fertilisation)	120 à 223 € / ha engagé / an
Maintien de la richesse floristique	66 € /ha engagé /an



MAEC ENTRETIEN DU BOCAGE	Montant de l'aide
Entretien des haies ;	• Option 1 : 0,18 €
• Option 1 : 1 entretien sur les 5 ans	• Option 2 : 0,36 €
• Option 2 : 2 entretiens sur les 5 ans	/ ml engagé / an
Entretien de haies arborescentes	0,69 €
(2 entretiens sur 5 ans)	/ mt engagé / an
Entretien mécanique des talus au sein	0,42 €
des parcelles cultivées	/ mlengagê / an







LE PORTAGE DU PAEC ELLÉ-ISOLE-LAÏTA ET AVEN-BÉLON-MERRIEN



Le SMEIL Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta porte le PAEC et se charge de l'animation des MAEC sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta. Renseignements : Bérengère FRITZ Tél. : 02 98 35 43 95



Quimperlé Communauté est partenaire du projet et assure l'animation des MAEC sur les bassins versants de l'Aven, du Bélon et du Merrien. Renseignements : Pascal NICOL Tél.: 02 98 35 09 47

Pour toute question technique sur les MAEC : Chambre d'agriculture de Bretagne Pour le Finistère : Valérie GAC Tél.: 02 98 86 19 37 Pour le Morbihan : Christelle SAMSON Tél.: 02 97 23 36 55

AVANT DE S'ENGAGER!

Il est souhaitable d'évaluer avec vos conseillers habituels la faisabilité et l'intérêt d'une souscription MAEC.

Les MAEC sont financées par :

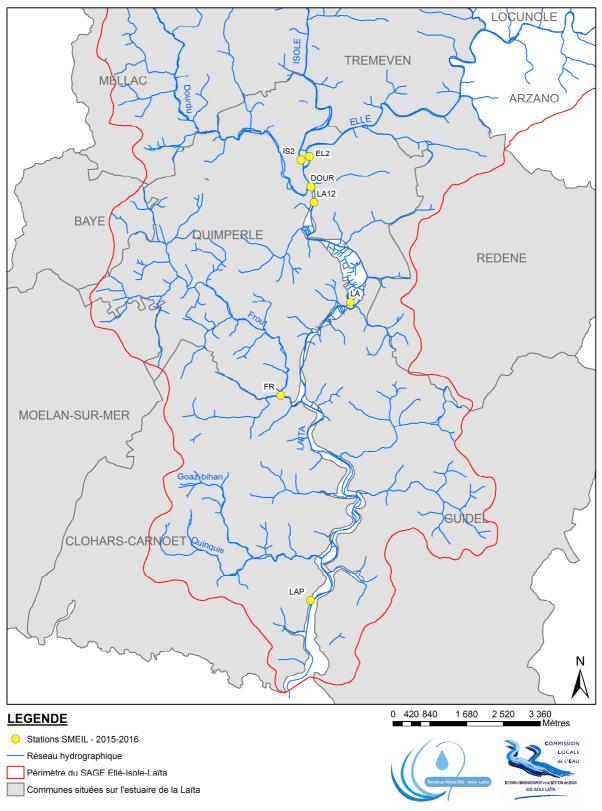






Annexe 7

LOCALISATION DES STATIONS 2016-2017 DU RESEAU DE SUIVI « BACTERIOLOGIE » DU SMEIL



Source : COCOPAQ, SMEIL BD CARTO IGN 2012-DINO-1-39-0074